

PREFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE

CABINET DU PRÉFET

Affaire suivie par Mme GUILBAUD
☎ 04 50 33 61 10
☎ 04 50 33 61 57
✉ veronique.guilbaud@
haute-savoie.pref.gouv.fr

Anney, le 11 février 2008

Le Préfet de la Haute-Savoie

à

Monsieur le Président du Conseil Général
Mesdames et Messieurs les Maires
Mesdames et Messieurs les Présidents
d'Établissements Publics Communaux
et Intercommunaux

En communication à Messieurs les Sous-préfets

Circulaire n°2008-10

Cette circulaire peut-être consultée sur le site
Internet : www.haute-savoie.pref.gouv.fr.
à la rubrique « circulaires préfectorales »

OBJET : Médaille d'honneur régionale, départementale et communale
Promotion du 14 Juillet 2008

REF : Ma circulaire n° 2007-17 du 26 février 2007

Je vous serais obligé de bien vouloir me faire parvenir, **pour le 1^{er} juin 2008**, délai de rigueur, par l'intermédiaire des Sous-préfets (directement en ce qui concerne l'arrondissement d'Anney), vos propositions en vue de l'attribution de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale au titre de la promotion du 14 Juillet 2008. **Celles reçues après cette date seront prises en compte au titre de la prochaine promotion.**

Je vous rappelle que cette distinction comporte trois échelons :

- ✓ la médaille d'argent pour 20 années de services
- ✓ la médaille de vermeil pour 30 années de services
- ✓ la médaille d'or pour 35 années de services.

Je souligne que chacun des échelons ne peut être obtenu que successivement. Il ne peut en effet être décerné à la même personne deux médailles d'honneur régionale, départementale et communale à l'occasion d'une même promotion. Seule la distinction correspondant à l'échelon le moins élevé peut, dans ce cas, être accordée. Un délai minimum d'un an apparaît souhaitable avant l'attribution de l'échelon immédiatement supérieur.

D'autre part, j'appelle votre attention sur les points suivants :

1°) **Les bénéficiaires**

Les élus et anciens élus des régions, départements et communes

Les agents et anciens agents des collectivités territoriales précitées et de leurs établissements publics

Les membres et anciens membres des comités économiques et sociaux

Les agents et anciens agents de l'Etat ayant accompli des services pour le compte des dites collectivités dans certaines conditions.

Je souligne que le statut des agents des collectivités territoriales (contractuels, auxiliaires, vacataires) n'est pas un critère d'attribution de cette décoration. C'est la nature des services effectués qui importe (ceux-ci doivent être rendus au profit de la collectivité territoriale).

2°) **Services civils**

Les années sont prises en compte à partir de 16 ans.

3°) **Services militaires**

Le temps passé sous les drapeaux ainsi que les services accomplis en temps de guerre sont comptés intégralement.

Les dossiers établis en un seul exemplaire devront obligatoirement comprendre :

- une photocopie de la carte nationale d'identité
- un état des services civils et militaires.

Je vous saurais gré de veiller à ce qu'un soin tout particulier soit apporté à la présentation des dossiers de candidatures, dont vous trouverez ci-joint un modèle.

Mon bureau du cabinet se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires que vous souhaiteriez obtenir.

Le Préfet

Michel BILAUD

MÉDAILLE D'HONNEUR RÉGIONALE, DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE

(Promotion du)

MÉMOIRE DE PROPOSITION POUR L'ATTRIBUTION DE LA MÉDAILLE D'HONNEUR

d'argent (20 ans)
de vermeil (30 ans)
d'or (35 ans)

NOM Prénoms

Fonctions actuelles

Lieu d'exercice.....

AVIS DU MAIRE OU DU CHEF DE SERVICE	AVIS DU SOUS-PREFET
A Cachet Signature	A le Cachet Signature

NOTICE INDIVIDUELLE

Pièces à joindre : copie d'une pièce d'identité et justificatifs

NOM.....
(En lettres capitales)
Prénoms.....
(Prénom usuel souligné)
Née.....
(Nom de Jeune Fille)
Né (e) le à

Domicile.....
Fonctions électives
actuelles.....
et lieu
d'exercice.....
Profession actuelle
.....
et lieu
d'exercice.....

ÉTAT DES SERVICES CIVILS ET MILITAIRES

(Enumérer les fonctions électives départementales et communales, les emplois dans les collectivités territoriales, en précisant lieux et dates)

SERVICES ACCOMPLIS		EN QUALITE DE	TEMPS PARTIEL TEMPS COMPLET (A préciser)
DU	AU		
			TOTAL :

Date de cessation et motif :

Médailles d'honneur régionale, départementale et communale déjà obtenues
(chacun des échelons ne peut être obtenu que successivement)

Argent : promotion du

Vermeil : promotion du

Autres distinctions honorifiques déjà obtenues :
(Dates d'obtention)

Appréciation générale :

MÉDAILLE D'HONNEUR RÉGIONALE DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE

(Promotion du 14/07/2008)

MÉMOIRE DE PROPOSITION POUR L'ATTRIBUTION DE LA MÉDAILLE D'HONNEUR

- d'argent (20 ans)
- de vermeil (30 ans)
- d'or (35 ans)

NOM Prénoms.....

Fonctions actuelles.....

Lieu d'exercice.....

AVIS DU MAIRE OU DU CHEF DE SERVICE		AVIS DU SOUS-PREFET	
A	le	A	le
Cachet	Signature	Cachet	Signature

NOTICE INDIVIDUELLE

Pièces à joindre : copie d'une pièce d'identité et justificatifs

NOM Prénoms.....
(En lettres capitales) (Prénom usuel souligné) (Nom de Jeune Fille)

Né (e) le à
(Préciser éventuellement l'arrondissement)

Domicile.....
.....

Fonctions électives actuelles.....
et lieu d'exercice

Profession actuelle.....
et lieu d'exercice

ÉTAT DES SERVICES CIVILS ET MILITAIRES

(Enumérer les fonctions électives départementales et communales, les emplois dans les collectivités territoriales, en précisant lieux et dates)

SERVICES ACCOMPLIS		EN QUALITE DE	TEMPS PARTIEL TEMPS COMPLET (A préciser)
DU	AU		
			TOTAL :

Médailles d'honneur régionales, départementales et communales déjà obtenues :
(Chacun des échelons ne peut être obtenu que successivement)

Argent : promotion du **Vermeil** : promotion du

Autres distinctions honorifiques déjà obtenues :
..... (Date d'obtention)
..... (Date d'obtention)
..... (Date d'obtention)

Appréciation générale :